

## CONTRE LA COURSE A LA PRIVATISATION DU MENAGE

A l'occasion du dernier CTL, le 30 septembre, la CGT a interpellé la Direction au sujet des difficultés rencontrées par les femmes de ménage à Magenta et au sujet du contrat d'une des femmes de ménage de la Cité, qui prend fin au 31 décembre prochain. A cette occasion, la Direction n'avait pas donné de réponse précise. Une information sur la conséquence des départs en retraite des agents Berkanis est à l'ordre du jour du prochain CTL, le 20 novembre.

Il nous semble nécessaire de revenir aujourd'hui sur la politique de la DGFIP concernant la mission du ménage.

Cette politique consiste d'abord par le non-remplacement des personnels « Berkani » lors de leurs « départs définitifs ». C'est à la société Onet que la DGFIP (par le biais de l'UGAP) a confié le marché régional du nettoyage des locaux. Dans un premier temps, les heures de travail libérées doivent d'abord être proposées aux autres agents Berkanis. Or, dans les faits, même cette procédure s'applique difficilement.

En fait, le ménage a été l'une des premières cibles de la recherche effrénée de baisse de coût de fonctionnement de la DG. Les conséquences sont les suivantes : le marché national a été revu à la baisse financièrement. Pour conserver ses marges bénéficiaires, la société Onet a réduit partout les heures de ménages pour assurer le nettoyage des mêmes surfaces. Concrètement, si on prend l'exemple de la cité administrative, là où il fallait 5 agents pour assurer le ménage d'une certaine surface, il n'en reste plus que 3.

Conséquences pour les personnels d'Onet, des conditions de travail dignes d'un autre âge. On va nous rétorquer, « vous exagérez », mais il est curieux de s'apercevoir que de telles dérives sont connues, et qu'elles sont légion.

Il suffit de lire les compte-rendu des CTL un peu partout en France, par exemple dans le 56, ci-dessous un extrait du compte rendu CGT du CTL du 31/12/2012 :

« Nous sommes encore une fois intervenus pour dénoncer la « manière » dont le personnel

*est traité dans cette société (Onet). Un collègue de Pontivy nous a alertés sur la prochaine réduction drastique des horaires consacrés au ménage sur le site : de 7 heures et demie par jour il ne restera que 5 heures réparties entre 2 femmes de ménage (au lieu de 3) pour une surface inchangée !*

*La Direction nous dit ne pas avoir la main sur la gestion d'ONET mais elle a la possibilité d'appliquer des pénalités lorsque le contrat n'est pas rempli, elle ne l'a jamais fait. Elle craint les conséquences négatives pour le personnel mais si la société n'est pas sanctionnée, rien ne changera jamais. La DGFIP est le donneur d'ordre à ONET, en cela elle porte une responsabilité sur les conditions de travail du personnel d'ONET.*

*En fait, ces réductions d'heures de ménage sont la conséquence d'un marché national qui a été revu à la baisse financièrement. En attendant, ce sont les conditions de travail de ces salariées qui sont très difficiles et la propreté et l'hygiène des locaux où exercent les agents de la DGFIP du Morbihan ne sont pas forcément assurées correctement partout. »*

Revenons un peu en arrière cette fois, dans notre département : ci-dessous un extrait d'un tract CGT Trésor de 2007 intitulé : *Ménage : contrat insuffisant, contrat à dénoncer !*

*« Depuis le 1er mars 2007, le contrat de nettoyage des locaux de la TG, du DI, du Turgot, du Sully, de la Paierie Départementale, des trésoreries de Saint-Malo et Rennes Colombier a changé. Le marché, géré régionalement par l'Agence Centrale des Achats à Bercy, a été emporté par la société ONET.*

*Pour être choisie à l'appel d'offres, cette société avait réduit notablement le nombre d'heures de ménage, tout en promettant un résultat impeccable.*

*Immédiatement, la CGT s'est inquiétée de ce choix :*

*- nous connaissons cette société pour ses pratiques d'un autre âge envers ses salariés (l'une de ses premières actions en reprenant les agents de nettoyage a été de licencier l'une*

*d'entre elles...), elle avait déjà « sévi » dans nos bâtiments...*

*- nous avons déjà constaté que les durées du contrat précédent étaient parfois insuffisantes pour tout faire et étions donc convaincus que leur réduction aurait des effets sur le résultat.(...) Le service logistique de la trésorerie générale fait le tour des locaux actuellement pour évaluer le résultat : sur le Turgot par exemple, le taux de réalisation du contrat serait à peine supérieur à 40% !!! ».*

La section CGT Trésor avait alors pris contact avec le syndicat CGT du nettoyage d'Ille-et-Vilaine pour la défense des droits et des emplois des salariés de la société ONET.

Soyons clairs, en 2014, les méthodes d'Onet n'ont pas évolué, nous pouvons affirmer que certains salariés de la Cité qui font à 3 le travail de 5 agents sont aujourd'hui en danger, nous alertons donc officiellement la DRFiP en ce sens. La DRFiP 35 doit assumer sa part de responsabilité dans ce dossier et ne peut fermer les yeux.

Par ailleurs, une partie du ménage de la Cité est également faite par des salariés de la DRFiP (Berkaniens ou en CDD). Et là aussi, même si les conditions de travail sont meilleures, certains problèmes appellent des réponses urgentes.

Nous exigeons donc de la part de la direction des engagements précis sur le dossier du ménage, à commencer au sujet du contrat de la collègue de la Cité qui s'arrête au 31 décembre 2014, ce qui l'enverrait immédiatement à Pôle Emploi.

Son travail est unanimement apprécié, tant par ses collègues Berkani que par les agents de la cité. La qualité du travail des agents Berkani est d'ailleurs reconnue par tous.

On nous par ailleurs signalé qu'une agent de nettoyage berkanienne de la cité, précédemment en situation de longue maladie, est partie en retraite en octobre, et qu'une autre voit sa situation de congé parental renouvelée en 2015.

Nous demandons que la collègue en CDD soit intégrée à l'équipe de ménage de la Cité sous le statut de Berkani.

D'autre part, nous rappelons que la revendication principale de la CGT en terme de ménage est que cette mission soit assurée par des emplois publics ! Cependant, tant que cette revendication n'est pas satisfaite et que le ménage est fait par une société privée, nous exigeons que cette société y affecte un nombre suffisant des personnels pour que les règles du code du travail soient respectées. C'est dans ce sens que nous exigeons une intervention de la DRFiP auprès de la direction d'Onet.

Nous prenons pour notre part à nouveau contact avec le syndicat CGT 35 du nettoyage, qui devra déterminer si une intervention de l'inspection du travail s'impose à la cité, dans un bâtiment public. De même nous faisons remonter l'affaire au niveau national par le biais de notre syndicat.

Enfin, nous précisons que cette question pourra également faire l'objet d'une intervention auprès du CHS-CT.

**La DRFiP se doit de remplir ses obligations quant à la propreté des locaux mis à la disposition des agents.**

**Pour la CGT cela passe par le recrutement d'agents publics en nombre suffisant pour assurer le ménage de tous nos locaux.**

**Avec les femmes de ménage de la Cité, exigeons par la signature de la pétition CGT, le recrutement d'agents publics et la pérennisation de l'emploi de notre collègue.**